

Ajout d'un café-terrasse en cour arrière au restaurant Le Batifol

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54155Cc, R.C.A.5V.Q. 325

Activité de participation publique

Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Bourg

Date et heure

Le mercredi 8 novembre 2023, à 19 h

Lieu

Centre sportif Marc-Simoneau
3500, rue Cambronne, Salle 105 ABC

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public;
7. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
9. Période de questions et commentaires du public;
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier;
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :
Conseil d'arrondissement de Beauport

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de Beauport, quartier du Vieux-Bourg, district électoral de Robert-Giffard

Description du projet et principales modifications

Le propriétaire du restaurant Le Batifol, situé au 3401, boulevard Sainte-Anne, souhaite aménager un café-terrasse de 90 m² en cour arrière.

Or, la réglementation actuelle permet ce type d'aménagement uniquement en cour avant.

Puisque ce secteur est principalement commercial, et que plusieurs restaurants s'y trouvent, il est proposé de modifier la réglementation d'urbanisme en vue de permettre les cafés-terrasses en cour arrière, et ce pour toute la zone. Cette modification représente peu d'impacts pour les bâtiments voisins et pourrait même bénéficier aux autres restaurateurs du coin.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=604

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M. Éric Courtemanche-Baril, président
- M. Daniel Chouinard, administrateur
- M. Guillaume Dufour, trésorier
- M^{me} Monique Langevin, secrétaire
- M^{me} Valérie Martel, administratrice
- M^{me} Émilie Roy, administratrice
- M. Yvan Tessier, administrateur
- M. Vincent Tremblay, administrateur

Conseillère municipale :

- M^{me} Isabelle Roy, conseillère municipale, district électoral de Robert-Giffard

Personne-ressource

- M^{me} Laurianne Delisle-Côté, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

13 participants, dont 8 administrateurs du conseil de quartier et 5 citoyens

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier du Vieux-Bourg recommande au conseil d'arrondissement de Beauport d'approuver le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54155Cc, R.C.A.5V.Q. 325. Cela dit, deux administrateurs proposent que la zone se limite uniquement au bâtiment où se trouve le restaurant Le Batifol.*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	6	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	2	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	8	

Questions et commentaires du public

Aucune question et commentaire du public.

Questions et commentaires des administrateurs

Lors de la séance, les administrateurs recommandent le projet. Toutefois, deux membres du conseil de quartier ont exprimé leur inquiétude face au bruit et à l'espace d'intimité des résidants près de la zone commerciale.

Une administratrice s'interroge sur la raison pour laquelle la zone s'est étendue jusqu'à la rue Sainte-Cécile et la rue Sauriol alors que le lot concerne uniquement le bâtiment où se situe le restaurant *Le Batifol*. Elle souligne surtout son inquiétude concernant les bruits excessifs et l'impact sur leur intimité lors des constructions.

Réponse de la Ville : *Le requérant fait une demande uniquement pour son terrain. Il est préférable de faire la modification pour l'ensemble de la zone afin de ne pas effectuer du cas par cas avec les commerçants. Selon les évaluations de la Ville, pour les bâtiments à l'extrémité de la zone, il y a peu de possibilités d'ajouter une terrasse en cour arrière et donc, peu d'impact sur le voisinage.*

Un administrateur soulève son inquiétude concernant les bruits causés par les constructions si le projet est accepté. Selon lui, la zone visée devrait concerner que le restaurant *Le Batifol*. Il pense que la rue Sauriol peut être potentiellement impactée ainsi que la rue Sainte-Cécile. Il souhaite que les normes des distances soient respectées.

Réponse de la Ville : *Le commentaire est pris en considération.*

Un administrateur réside près de la zone commerciale visée. Il est en accord avec le projet de règlement. Cependant, il soulève sa préoccupation qu'il pourrait y avoir un précédent avec les commerces aux alentours. Il demande pourquoi le restaurant *Le Batifol* est une exception.

Un administrateur commente que si d'autres commerçants veulent faire un projet d'aménagement, les constructions n'affecteront pas les résidants. Les restaurants se trouvent à au moins 60 mètres des bâtiments voisins. Pour ces raisons, il y aurait peu d'impact sur les bâtiments voisins commerciaux et résidentiels.

Une administratrice demande s'il y a des normes à respecter pour les terrasses extérieures.

Réponse de la Ville : *Oui, il y a plusieurs normes à respecter pour l'aménagement d'une terrasse.*

Un administrateur demande s'il existe des normes à respecter pour limiter le bruit lors des heures d'opération afin d'éviter le bruit excessif. Il croit que les activités en soirée peuvent affecter la tranquillité des résidants.

Réponse de la Ville : *La Ville ne peut pas gérer les heures d'ouverture; il s'agit de la responsabilité de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Toutefois, selon le*

règlement sur le bruit, les commerçants sont passibles d'infraction en cas de bruit excessif.

Après la période de questions et de commentaires des administrateurs, le conseil de quartier du Vieux-Bourg se porte en faveur du projet de modifications règlementaires. Parmi les membres, deux administrateurs recommandent le projet avec la proposition d'ajustement suivante : **s'assurer que la zone se limite uniquement au bâtiment où se trouve le restaurant *Le Batifol*.**

Nombre d'interventions

Aucune intervention des citoyens

6 interventions du conseil de quartier

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport au conseil d'arrondissement de Beauport, à la Direction de l'Arrondissement de Beauport à la Division de la gestion territoriale.

Réalisation du rapport

Date

Le lundi 27 novembre 2023

Rédigé par

M^{me} Camille Esther Garon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M. Éric Courtemanche-Baril, président du conseil de quartier du Vieux-Bourg